

Centre de Formation d'Apprentis d'Alzon Saint Félix

90 chemin des marguilliers 30 300 Beaucaire

Tél: 04 66 59 21 24

Portes ouvertes Samedi 27/01/24 09H-12H Vendredi 03/05/24 16H-19H

Les Mercredis sur RDV

«SECTEUR PRIVE»
Rentrée 2024 : Pensez à une formation par apprentissage !

Mail: secretariat.beaucaire@dalzon.com

L'apprentissage est un mode de formation par alternance, ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus (dérogations possibles pour les - de 16 ans et + de 30 ans).

Il associe une période de formation théorique (en CFA) et une formation pratique en entreprise.

Dossier de candidature : www.dalzon.com (Pour une formation en BTS, s'inscrire également sur Parcoursup avant le 14 septembre)

Aides à l'apprentissage : versées par l'Etat, l'ASP, l'AGEFIPH, les OPCO (OPérateurs de COmpétences)

Pour l'apprentile (âgéle de 16 à 29 ans) (sans limite d'âge pour PSH, sportif de haut niveau, projet de création ou reprise d'entreprise, ...)

- 1. Formation **rémunérée** pour l'alternant (Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO)
- 2. Exonération totale des cotisations salariales maintenue pour la part de la rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC.
- 3. Aides à la restauration (3€/repas pris au CFA) et à l'hébergement (6€/nuitée au CFA)
 - Premier équipement : Jusqu'à 500 € de budget
 - Mobilité : contacter le référent mobilité du CFA => mobilite.referentcfa@dalzon.com
- 4. Aide pour le permis de conduire (500 € sous conditions avoir 18 ans et Permis B) : Plus d'infos : Site du ministère du travail)

Pour l'entreprise : Aide exceptionnel sur www.travail-emploi.gouv.fr

- 1. Exonération des cotisations patronales maintenue pour la part de la rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC.
- 2. Aide unique au titre de la première année d'exécution du contrat d'apprentissage:

Conditions : - Etre une entreprise de moins de 250 salariées

Décret 2023-1354 du 29/12/2023

- Recruter un apprenti
 - 6 000 € pour la première année d'un contrat signé avec un apprenti

Cette aide est versée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) avant de payer l'apprenti et chaque mois à condition que la DSN soit correctement remplie. Elle cesse d'être due en cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage (dès le mois suivant) ou en cas de suspension non rémunérée du contrat de travail. Les entreprises de plus de 250 salariés devront cependant avoir plus de 5% d'alternants dans leurs effectifs en 2021. <u>Décret 2021-363 du 31 mars 2021</u>

- 3. Pour les apprentis RQTH, Aide AGEFIPH nouvelle aide « Revalorisation du contrat d'apprentissage ».

 C'est un soutien pouvant atteindre 3 500 € pour le recrutement d'un apprenti en situation de handicap.

 Cette aide est cumulable avec l'aide de l'Etat mentionnée ci-dessus AIDE AGEFIPH

 Plus d'informations, contacter la référente Handicap du CFA=> handicap.referentecfa@dalzon.com
- 4. Pour les employeurs du secteur privé, les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétence)

Salaire <u>minimum</u> pour l'apprenti au 01/01/2024 (11,65 €/H) (décret 2018-1347 du 28 décembre 2018)

Année dans le cycle de formation	Age de l'apprenti	16 ⁽¹⁾ à 17 ans	18* à 20 ans	21* à 25 ans	26* à 30 ans
	Taux (2)	27%	43%	53%	100%
1 ^{ère} année	Mensuel	477,08 €	759,79 €	936,49 €	1 766,96 €
	Annuel	5 724,94 €	9 117,49 €	11 237,84 €	21 203,47 €
	Taux (2)	39%	51%	61%	100%
2 ^{nde} année	Mensuel	689,11 €	901,15 €	1 077,84 €	1 766,96 €
	Annuel	8 269,35 €	10 813,77 €	12 934,11 €	21 203,47 €
	Taux (2)	55%	67%	78%	100%
3 ^{ème} année	Mensuel	971,83 €	1 183,86 €	1 378,23 €	1 766,96 €
	Annuel	11 661,91 €	14 206,32 €	16 538,70 €	21 203,47 €

^{*:} le salaire augmente le 1er jour du mois après la date anniversaire.

(2) ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi

Site officiel:

Simulation des aides et du salaire : https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aides-au-recrutement-d-un-alternant/aide-exceptionnelle-apprentissage

⁽¹⁾ ou 15 ans s'il a achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire - fin de classe de troisième - au moment où il intègre le CFA.